



Quoi de neuf !

janvier 2022

NOUVELLES MUNICIPALES

Chères citoyennes et chers citoyens,

Suite aux dernières annonces du gouvernement provincial et de la Santé publique quant au resserrement des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19, nous vous informons de certains changements s'imposent. Le tout étant hors de notre contrôle, nous souhaitons que la situation épidémiologique se résorbe rapidement et que la reprise de nos activités régulières se fasse dans un délai raisonnable.

Annulation des activités et événements hivernaux

Dans l'intervalle, toutes les activités de loisirs à l'intérieur sont annulées et le camp de relâche pour les enfants d'âge primaire est pour l'instant suspendu. Les activités sociales tenues par les groupes communautaires sont également mises en pause. Les événements hivernaux, dont la Fête du flambeau, le Tournoi de hockey d'antan, le Rendez-vous QUAD gourmand et l'Igloo fête sont officiellement annulés. **Le Rallye d'hiver et Famille en neige** (12 et 13 février) sont les deux événements qui sont **maintenus**.

Parc Robert-Aumont

Au chapitre des bonnes nouvelles, une équipe de bénévoles s'est mobilisée pour transformer la surface de dek hockey en patinoire d'hiver. La glace est actuellement en formation et sera praticable sous peu. Plusieurs défis sont survenus dans ce projet. À cet effet, nous souhaitons remercier un jeune citoyen, Tommy Frégeau, qui s'est impliqué avec constance et beaucoup de ténacité pour que la glace soit formée. Merci à tous !

Piste ski de fond et fatbike

Par le stationnement du centre culturel, vous pouvez accéder au point de départ à l'entrée du parc Robert-Aumont de la piste de ski de fond ou de fatbike. Suivez les flèches de direction pour vous guider tout au long du trajet qui vous mènera sur le terrain de Golf et les alentours. La piste est entretenue suivant les conditions climatiques.

Baie du lac Champlain

Pour éviter des accidents malheureux, voici **trois consignes de sécurité** à suivre avant de pratiquer une activité sur un cours d'eau gelé afin de savoir si celui-ci est suffisamment sécuritaire. (Source : Société de sauvetage.org)

1- Observez la couleur de la glace

La glace bleue et transparente est habituellement la plus résistante.

La glace blanche opaque (glace de neige) contient un pourcentage d'air élevé ; sa résistance dépend de sa densité. La glace blanche qui contient peu d'air est presque aussi résistante que la glace bleue.

La glace grise contient habituellement de l'eau à la suite d'un dégel, et doit être considérée comme dangereuse.

2- Examinez l'environnement

La taille et la profondeur du plan d'eau influencent la formation de la glace. Plus le lac est profond, plus il prend de temps à geler. La glace qui se trouve près des rivages se forme plus rapidement, et fond également plus rapidement.

La fonte et le regel de la surface de la glace, causés par les variations de température, créent une glace en couches superposées. La glace comporte donc plusieurs failles, ce qui la rend plus vulnérable.

Le réchauffement par le soleil diminue la solidité de la glace. Celle-ci est habituellement plus solide le matin qu'en fin de journée.

L'eau qui s'accumule sur la glace à la suite de précipitations affaiblit celle-ci.

La neige a le même effet qu'une couverture : elle augmente la température de la glace. Une chute de neige qui atteint la moitié de l'épaisseur de la glace peut créer une situation dangereuse.

Le vent peut produire un certain déplacement d'eau qui en retardera la congélation. De plus, le vent peut déplacer la neige et créer une couverture (voir le point précédent).

Les courants amincissent le dessous de la glace. La glace des rivières est donc moins solide que celle des lacs à cause de l'action du courant.

Les obstacles, tels qu'un quai ou une pierre, absorbent la chaleur du soleil. Ils retardent la formation de la glace et en accélèrent la fonte.

Une température ambiante qui demeure toujours sous 0 degré Celsius entraîne la formation d'une glace plus solide qu'une température qui oscille de part et d'autre du point de congélation.

3- Vérifiez l'épaisseur de la glace

Aucun type de glace n'est sécuritaire à 100 %. Vous devez toujours tenir compte de son épaisseur. Mesurez-la en perçant un tout petit trou jusqu'à l'eau, et ce, à différents endroits. Si l'épaisseur de la glace est de 7 centimètres ou moins, ne vous y aventurez pas.



COVID-19 / SERVICES MUNICIPAUX EN PÉRIODE DE RESTRICTION

Les bureaux de l'hôtel de ville sont actuellement fermés et vous pouvez rejoindre les employés par téléphone ou par courriel. Le citoyen désirant se procurer un compteur d'eau, payer ses taxes, signer un permis ou un élément **ne pouvant pas se faire en ligne** pourra se présenter à l'hôtel de ville uniquement à l'heure du rendez-vous fixé au préalable. Pour se faire, vous devez appeler au **450 346-4260, poste 5601** ou par courriel à **reception@venise-en-quebec.ca**. Toutes les correspondances et documents papier peuvent être mis dans la fente à courrier sur la porte de l'entrée principale.

Centre culturel : Le centre culturel demeure fermé jusqu'à nouvel ordre. Donc, les activités de loisirs et sportives se déroulant à l'intérieur sont suspendues.

Bibliothèque : Le service régulier est offert aux abonnés. Un maximum de 3 personnes est admis et le port du masque de procédure est obligatoire.

RÉSUMÉ DES MESURES POUR LES ACTIVITÉS EN PRATIQUE LIBRE DANS UN LIEU PUBLIC

Le Gouvernement du Québec réitère l'importance d'être physiquement actif. Nous invitons la population à adapter sa pratique d'activité physique, de loisir et de sport en fonction des mesures en vigueur. Le couvre-feu étant instauré de 22 h à 5 h – Les heures d'ouverture des lieux de pratique, des installations et des infrastructures sont ajustées de 5 h à 21 h 30 afin de permettre à la clientèle et aux employés de respecter le couvre-feu.

Mesures pour les activités en pratique libre dans un lieu public

EXTÉRIEUR : Les activités de sport et de loisir extérieures sont permises sans limites de nombre. Toutefois, limiter les contacts et assurer une stabilité des partenaires de jeu demeurent de bonnes pratiques.

Le nombre de personnes présentes est déterminé par les gestionnaires de site selon la capacité d'accueil d'un lieu ou d'une infrastructure et doit permettre l'application stricte des mesures de distanciation et l'absence de contacts entre chaque personne. La capacité d'accueil doit être indiquée, de même qu'un rappel des consignes sanitaires.

L'accès aux installations permettant aux participants de se préparer à l'activité (chausser les patins, farter les skis, etc.), de se réchauffer. Dans la mesure du possible, les participants sont invités à arriver prêts à réaliser leur activité. Dans les lieux extérieurs à accès contrôlé, une gestion de l'achalandage doit être effectuée.

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL EN VIRTUEL

Afin d'assurer la santé et la sécurité de tous dans le contexte de la Covid-19 et pour respecter les demandes des autorités gouvernementales, les séances du conseil municipal se tiennent par vidéoconférence, sans la présence de personnes, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Les séances ordinaires du conseil suivent le calendrier déjà établi et la captation vidéo sera diffusée le lendemain via notre page Facebook et sur le site web municipal.

Tout citoyen pourra faire parvenir ses questions pour la période de questions avant le dernier vendredi précédant la séance du conseil avant 12 h, de l'une des manières suivantes :

- **Par courriel** : information@venise-en-quebec.ca
- **Par courrier** : 237, 16e Avenue Ouest, Venise-en-Québec, J0J 2K0

VERSEMENTS DE TAXES DE L'ANNÉE 2022

En 2022, il est possible d'acquitter votre facture de taxes en 4 versements. Les dates d'échéance pour chacun de ces versements sont les suivantes : 31 mars, 31 mai, 29 juillet et 30 septembre.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2022

Chers contribuables de Venise-en-Québec,

Conformément à la loi, le conseil municipal a adopté le 13 décembre dernier en assemblée extraordinaire les prévisions budgétaires pour l'année 2022.

RÉSUMÉ DU BUDGET 2022

Pour 2022, la Municipalité a budgété 2 449 800 \$ en dépense d'investissement afin de répondre à plusieurs besoins de citoyens et citoyennes. Les projets pour 2022 sont les suivants :

- Un nouveau garage municipal,
- Un nouveau bâtiment communautaire,
- Réfection de la Galerie du Lac,
- Construction de nouveaux terrains de tennis,
- Début de la mise aux normes pour l'usine de traitement des eaux usées.

Les dépenses totales sont de l'ordre de 5 188 245 \$. Considérant une hausse des dépenses à la suite d'une inflation marquée en 2021, le conseil a pris la décision d'augmenter le taux de base de seulement 1 %. La quasi-totalité des dépenses se voit augmentée de l'IPC soit d'environ 5,3 %. Pour y arriver, le conseil a revu la priorisation des projets pour la Municipalité, la pertinence des dépenses opérationnelles et a ajusté les balises des taux variés afin de rendre la taxation la plus équitable pour tous.

Aussi, petit rappel, plus vous recyclez et compostez (pour le jardinage), plus nos redevances seront élevées afin de limiter la hausse du prix de la collecte des matières résiduelles. Vous êtes encouragés à poursuivre vos saines habitudes de vie. Soyons tous responsables envers l'environnement !

Le projet des compteurs d'eau se poursuit en 2022, puis nous sommes toujours en attente des antennes pour les modèles Sensus et Badger. Restez à l'affût de la suite dans le Quoi de Neuf.

Enfin, comme vous le constatez à la cinquième page du document, les projets du programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 sont de l'ordre de 21 089 000 \$ échelonné sur trois années. Bien entendu, le tout sera réalisé conditionnellement à l'octroi de subvention et ne constitue, en aucun cas, un engagement formel du conseil municipal.

Raymond Paquette, Maire

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC - FONCTIONNEMENT

Présentation budgétaire année 2022

Comparatif 2021

REVENUS

Taxes foncières générales	2 331 789,00 \$	2 244 193,00 \$
Autres taxes	1 253 009,00 \$	1 093 096,00 \$
Imposition de droits	392 000,00 \$	198 500,00 \$
Subventions	262 183,00 \$	185 975,00 \$
Autres revenus	698 206,00 \$	164 861,00 \$
Total	4 937 187,00 \$	3 886 625,00 \$

DÉPENSES

Administration générale	794 276,00 \$	844 435,00 \$
Sécurité publique - SQ	273 082,00 \$	239 514,00 \$
Sécurité publique - Incendie	509 555,00 \$	396 284,00 \$
Transport et voirie	657 712,00 \$	560 495,00 \$
Hygiène du milieu - Aqueduc et égout	869 191,00 \$	497 137,00 \$
Hygiène du milieu - Matières résiduelles	335 000,00 \$	304 001,00 \$
Hygiène autres	53 040,00 \$	47 328,00 \$
Aménagement, urbanisme et dév.	516 380,00 \$	353 378,00 \$
Loisirs et cultures	298 955,00 \$	270 914,00 \$
Frais de financement - Intérêt	104 062,00 \$	113 272,00 \$
Investissements	294 800,00 \$	30 000,00 \$
Remboursement capital	482 192,00 \$	442 682,00 \$
Total dépense	5 188 245,00 \$	4 099 440,00 \$
Affectation Excédent non affecté	0,00 \$	85 000,00 \$
Affectation Excédent affecté	125 000,00 \$	127 815,00 \$
Total dépense plus affectations	5 063 245,00 \$	3 886 625,00 \$
Écart	-126 058,00 \$	0,00 \$
Équilibrage par surplus cumulé	126 058,00 \$	0,00 \$
Déficit/surplus	0,00 \$	0,00 \$

Pour consulter le budget complet, veuillez vous rendre sur le site web municipal en suivant cette adresse : <https://veniseenquebec.ca/municipalite/administration-municipale/budget-rapports-et-etats-financiers>

CUEILLETTE DES SAPINS DE NOËL

Le **21 janvier**, la Municipalité de Venise-en-Québec procédera à la cueillette des sapins de Noël naturels. Veuillez les déposer au bord de la chaussée avant 8 heures.

LOCATION DE L'ARÉNA DE BEDFORD – ½ GLACE

Conformément aux récentes annonces de la Santé publique, il est maintenant possible de louer une demi-glace par bulle familiale. (6 personnes de même résidence). L'horaire des disponibilités de location s'applique à tous les citoyens des municipalités partenaires de l'entente intermunicipale, dont Venise-en-Québec.

LUNDI AU DIMANCHE

9h00 à 10h00	½ Glace à louer
10h30 à 11h30	½ Glace à louer
12h00 à 13h00	½ Glace à louer
13h30 à 14h30	½ Glace à louer
15h00 à 16h00	½ Glace à louer
16h30 à 17h30	½ Glace à louer
18h00 à 19h00	½ Glace à louer
19h30 à 20h30	½ Glace à louer

Le passeport vaccinal est requis ainsi que tout respect des recommandations en vigueur.

Une preuve de résidence peut être exigée en tout temps pour les bulles familiales.

Coût : 60 \$ taxes incluses / 60 minutes pour une demi-glace.

Un employé ouvrira l'accès à l'entrée au moment de votre location.

Vous disposez de 15 minutes pour mettre/enlever vos patins. Aucun flânage ne sera toléré.

Pour plus amples informations, veuillez-vous référer à Paul Boulay, directeur des travaux publics ou Annie Demers, adjointe en composant le numéro suivant : 450 248-3224. Vous pouvez également vous y adresser par le biais de l'adresse électronique suivante : arena@ville.bedford.qc.ca.

COMPO HAUT-RICHELIEU

COLLECTES EN HIVER : CONSEILS POUR GARDER LE SOURIRE !

Neige, verglas, pluie, bourrasques : l'hiver nous en fait souvent voir de toutes les couleurs ! Ces soubresauts de la météo occasionnent des défis de taille pour les opérations de collecte. Pour prévenir les désagréments, Compo-Haut-Richelieu a dressé une liste de conseils fort utiles durant la saison froide.

Bien fermer les couvercles des bacs... et les déglacer : La neige, la pluie et la glace alourdissent les contenants (risques de bris lors de la collecte) et font geler les matières au fond du bac.

Placer les bacs au bout de l'entrée, en laissant le trottoir et la rue libres. Ainsi, vous ne nuirez pas aux opérations de déneigement et d'épandage d'abrasifs dans les rues et sur les trottoirs.

Laisser un dégagement de 60 cm (2 pieds) autour du bac. Autrement dit, gardez une bonne distance avec les voitures, les autres bacs, les poteaux et les bancs de neige.

S'assurer que les bacs ne sont pas enlisés au sol (neige, gel, boue).

Sortir les bacs avant 7 h le jour de la collecte, et ce, en toutes saisons.

Forts vents, poudrierie, verglas ? Donnez congé à votre bac ! S'il n'y a aucune urgence à faire vider le bac, laissez-le en sécurité loin de la route, des fossés et des équipements de déneigement.

Lors de conditions climatiques exceptionnelles, Compo-Haut-Richelieu pourrait modifier l'horaire de ses écocentres et reporter des collectes. En pareille situation, les changements seront communiqués sur compo.qc.ca, la page Facebook et la boîte vocale du bureau administratif (si possible).

Calendrier de collectes 2022

Au cours des prochains jours, les citoyens de la MRC du Haut-Richelieu recevront par la poste leur Guide de gestion des matières résiduelles incluant le calendrier de collecte pour l'année 2022. Le Guide et le calendrier sont aussi disponibles en ligne à www.compo.qc.ca/collectes.



DEMANDES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Pour présenter une demande au comité, vous devez la déposer **AVANT LE TROISIÈME VENDREDI DU MOIS**. Une demande doit contenir les documents suivants : les plans, l'estimation des coûts des matériaux et le certificat d'implantation.

Les demandes traitées par le CCU concernent les dérogations mineures (aux règlements de zonage ou de lotissement), les demandes étant liées à l'application du règlement en vigueur sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et les demandes relatives à un usage conditionnel. Dans ces situations, des documents supplémentaires sont requis. Informez-vous auprès de l'inspecteur municipal !

Les réunions du comité sont planifiées de manière à être coordonnées avec les séances du conseil municipal et ainsi rendre dès que possible une réponse aux requérants sur leur dossier respectif, qu'elle soit favorable ou défavorable. Par la suite, les permis conséquents aux demandes sont délivrés.



Les séances ordinaires du conseil municipal sont actuellement en virtuel.

Calendrier 2022 - Les lundis 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 1^{er} août, 7 novembre et 5 décembre. Les mardis 6 septembre et 4 octobre.



Inscrivez-vous à **OMNIAAlert** pour recevoir tous les avis importants

www.veniseenquebec.omnivigil.com



Gestion animalière – Enregistrement et signalement d'animaux perdus

www.proanima.com - 1 833 445-2525

WWW

veniseenquebec.ca



www.facebook.com/municipalitedeveniseenquebec/

Abonnez-vous à notre page Facebook pour rester informé des nouvelles et activités de la Municipalité.



information@venise-en-quebec.ca



450 346-4260



Les bureaux de l'hôtel de ville sont situés au 237, 16^e Avenue Ouest, Venise-en-Québec



Surveillez le panneau d'affichage électronique !